

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

de l'Association des Maires du Rhône et de la Métropole de Lyon et des Présidents d'intercommunalité (AMF69)

Jeudi 17 Octobre 2019 à 15h

LYON

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association des Maires du Rhône et de la Métropole de Lyon et des Présidents d'Intercommunalité (AMF69) s'est tenue dans le cadre du Congrès 2019 de l'AMF69, le jeudi 17 octobre 2019 à la Cité internationale de Lyon.

L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est fixé comme suit :

1. Révision des statuts de l'association

Les élus ayant procédé à l'émargement des feuilles de présence et aucune règle de quorum ne s'imposant, Madame Claire PEIGNÉ, Présidente, ouvre la séance.

139 Présents ou représentants sur 279 adhérents à jour de cotisation au 31 juillet 2019.
Pas de conditions de quorum.

Introduction

Madame PEIGNÉ remercie les personnalités présentes :

- Les membres du corps préfectoral ;
- Les parlementaires ;
- Les représentants du Conseil Départemental du Rhône et de la Métropole de Lyon
- Le maire de Lyon
- Le directeur régional de la direction des finances publiques

Intervention de Monsieur Gérard COLLOMB, Maire de Lyon.

Madame PEIGNÉ présente l'évolution de la législation qui a conduit à la formation d'un groupe de travail, piloté par le Secrétaire général, pour proposer une révision des statuts.

Madame la Présidente cède ensuite la parole à Monsieur FIALAIRE, Secrétaire général.

Il présente le groupe de travail et les réflexions engagées lors des réunions. Le projet a été soumis au Comité directeur de l'AMF69 qui s'est réuni le 10 septembre 2019 à Belleville-en-beaujolais. Le comité directeur a validé l'ordre du jour de la révision statutaire ainsi que le projet qui est présenté ce jour.

La convocation a été envoyée le 11 septembre 2019 par voie postale. Le projet a été envoyé numériquement aux adhérents.

Monsieur FIALAIRE présente l'ensemble du projet qui est en annexe 1 du présent compte-rendu.

Madame PEIGNÉ remercie le Secrétaire général pour sa présentation.

Sans intervention des adhérents, le rapport est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée générale Extraordinaire est close.

Le Congrès 2019 se poursuit par l'Assemblée générale ordinaire.

Fait à Lyon, le 13 novembre 2019

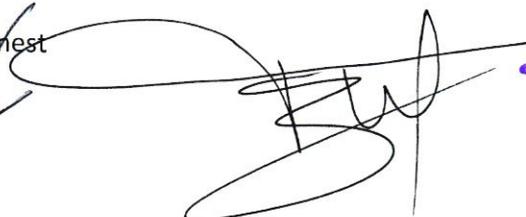
Claire PEIGNÉ
Présidente de l'AMF69
Maire de Morancé



Max VINCENT
Vice-Président,
Vérificateur
des comptes
de l'AMF69
Maire de Limonest



Bernard FIALAIRE
Secrétaire général
de l'AMF69
Maire de Belleville



Paul VIDAL
Trésorier de l'AMF69
Maire de Toussieu



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

de l'Association des Maires du Rhône et de la Métropole de Lyon et des Présidents d'intercommunalité (AMF69)

Jeudi 17 Octobre 2019 à 15h25

LYON

L'Assemblée Générale Ordinaire 2019 de l'Association des Maires du Rhône et de la Métropole de Lyon et des Présidents d'Intercommunalité (AMF69) s'est tenue dans le cadre du Congrès 2019 de l'AMF69, le jeudi 17 octobre 2019 à la Cité internationale de Lyon. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire est le suivant :

1. **Rapport moral**, Claire Peigné, Présidente
2. **Rapport d'activité**, Bernard Fialaire, Secrétaire général
3. **Rapport financier**, Paul Vidal, Trésorier
4. **Rapport du vérificateur des comptes**, Max Vincent, Vérificateur des comptes
5. **Propositions et vote des taux de cotisation 2020**, Paul Vidal, Trésorier
6. **Questions diverses**

Les élus ayant procédé à l'émargement des feuilles de présence et aucune règle de quorum ne s'imposant, Madame Claire PEIGNÉ, Présidente, ouvre la séance.

139 adhérents présents ou représentés

Introduction

Discours introductif de la Présidente (Annexe 1)

Avant de céder la parole au Secrétaire général, mise aux voix du procès-verbal de l'AG 2018 envoyé aux adhérents par courriel.

Le PV de l'AG 2018 de l'AMF69 est approuvé à l'unanimité.

Madame la Présidente cède ensuite la parole à Monsieur Bernard FIALAIRE, Secrétaire général, pour le rapport d'activité de l'exercice 2018-2019.

1. Lecture du rapport d'activité par le Secrétaire général

- Renouvellement intégral de l'équipe administrative en octobre et décembre 2018 :
 - Directeur : Jean-Philippe JAL (octobre)
 - Attachée de Direction : Carole LABRUYERE (décembre)
 -

- Réorganisation interne en amont du prochain mandat :
 - Révision des statuts de l'Association avant le prochain mandat
 - Dépôt d'une demande pour obtenir à nouveau l'agrément de formation des élus locaux (attente de la réponse du Ministère) : Retour favorable des services de l'Etat sans réponse formelle du ministère.
 - Réflexion du Bureau sur le changement de locaux

- Maintien d'une importante offre de réunions de formations et d'informations :
 - 21 réunions contre 25 l'an dernier
 - 5 annulations car peu d'élus inscrits
 - 509 élus réunis contre 600 élus en 2017-2018 (fin de mandat)
 - Développement de la formation avec le Droit Individuel à la Formation des élus (DIF-élus) :
 - 2 sessions fin juillet sur la prise de parole en public et les finances communales
 - Présentation du dispositif par le Directeur au sein des EPCI et des Conférences Territoriales des Maires
 - Volonté de l'AMF69 d'assurer des sessions aux plus près des élus demandeurs sur une thématique propre. La réforme envisagée ne devrait pas bouleverser l'équilibre du dispositif.
Instrument important pour les élus sans cout pour les collectivités adhérentes.
 - Formations mutualisées avec l'AMF01 pour renforcer nos actions communes et optimiser la présence des formateurs
 - Forte présence des élus de la Commission Formations des élus co-présidée par Pascal CHARMOT, Maire de Tassin-la-Demi-Lune, et Christian GALLET, Maire de Lozanne.
 - Perspectives pour 2020 :
 - Université des Maires pour tous les élus locaux avec des modules de formations sur les compétences communales, intercommunales et métropolitaines,
 - Développement de réunions d'informations
 - Développement de réunions de formation (notamment par le DIF-élus) avec des modules sur mesure à faible effectif pour être réellement de la formation.

- Représentation de l'AMF69 au sein de structures départementales (plus de 80) et à l'AMF. L'an prochain un travail important sera à mener pour la désignation des Maires et des élus municipaux.

- Réunions organisées avec les services de l'Etat pour concorder les politiques publiques locales:
 - Inspection d'académie : Plan mercredi, Loi sur l'école de la confiance, Mesures lors des épisodes de canicule...
 - DDFIP : réunions de concertation pour le déploiement de la réforme relative à la présence territoriale
 - Préfecture : réunion pour l'organisation du Grand Débat, réunion avec la Préfète déléguée à la sécurité, Emmanuelle DUBEE, pour la reconnaissance en catastrophe naturelle pour certaines communes (sécheresse)

- Le Préfet de Région, monsieur MAILHOS, a souhaité rencontrer le Bureau de l'AMF69. Déjeuner de travail le 6 Décembre 2018.
 - Pour renforcer les relations entre le bloc communal (Mairies, Intercommunalités, et la Métropole de Lyon) et les services déconcentrés, il a souhaité mettre en place une réflexion commune entre l'AMF69 et ses services.
Ainsi, ont été mis en place cinq groupes de travail pour identifier d'une part ce qui convient et d'autre part ce qui peut être amélioré.
L'objectif est de prendre des mesures concrètes pour fluidifier l'action publique locale.
2 Réunions par groupe de travail dans les territoires auprès des acteurs locaux.
 - Environnement dont le référent de l'AMF69 est Christiane ECHALLIER, Maire de Cogny ;
 - Coopération intercommunale dont le référent de l'AMF69 est Paul MINSSIEUX, Maire de Brignais ;
 - Aide aux investissements dont le référent de l'AMF69 est Max VINCENT, Maire de Limonest
 - Sécurité dont le référent de l'AMF69 est Pascal CHARMOT, Maire de Tassin-la- Demi-Lune ;
 - Mobilité dont le référent de l'AMF69 est Christian GALLET, Maire de Lozanne

Synthèse des 5 groupes de travail par le Préfet de Région après l'Assemblée Générale Ordinaire

- Volonté d'améliorer nos partenariats avec des structures publiques et privées :
 - Formation mutualisée avec le CNFPT sur les relations Chefs d'exécutifs (Maires et Présidents d'EPCI avec les DGS ou Secrétaires de Mairie)
 - Réunions d'informations sur les activités de partenaires institutionnels : Banque des territoires de la Caisse des Dépôts
 - Participation aux premières assises régionales des élus locaux avec un stand de l'AMF69
 - Renouvellements de partenariats : Notre Dame des sans Abris, CCI Lyon Métropole et Beaujolais (convention signée lors du Congrès), Charte départementale d'engagements des agriculteurs pour des mesures de protection des riverains à proximité de zones agricoles (FDSEA – Chambre agriculture – Préfecture...)

Participation au Jury de la 25^{ème} édition Rubans du Patrimoine dont le Prix régional a été décerné à Saint-Cyr au Mont d'Or pour la Restauration du belvédère de l'Ermitage.

- Discussion pour de nouveaux partenariats
 - Valorisation de certains partenaires lors du Congrès sur un stand commun:
 - Centre de Gestion du Rhône
 - Association des anciens Maires et adjoints du Rhône (AMACOR)
 - Association des Conseillères et Conseillers municipales du Rhône (ACMR)
 - Restos du Cœur
 - CAUE
 - Patrimoine Auralpin
 - Un nouveau partenaire financier : Caisse d'Epargne en plus de Groupama, EDF et ENEDIS.
- L'AMF69 est consulté pour les réformes structurantes pour le territoire. Audition de la Présidente pour la réforme du SYTRAL.
Audition de la présidente dans le cadre de l'évaluation des politiques publiques menée par la mission parlementaire sur le premier bilan de la Métropole de Lyon et son éventuel déploiement à d'autres Métropoles de droit commun (Bordeaux, Toulouse, Nantes, Montpellier...)
- Développement de l'assistance juridique pour les élus assurés par le Cabinet Philippe PETIT et Associés. Inciter les élus à saisir l'AMF69 sur des thématiques qui touchent la fonction de Maire et non les compétences de la commune

Madame PEIGNÉ remercie Monsieur FIALAIRE pour son intervention et invite au vote de ce rapport d'activité pour l'exercice 2017 - 2018.

Le rapport d'activités est approuvé à l'unanimité.

Madame PEIGNÉ invite alors Monsieur Paul VIDAL, Trésorier de l'association à présenter le rapport financier de l'exercice 2017 - 2018.

2. Lecture du rapport financier par le Trésorier

1. COTISATIONS 2019

L'association rassemble l'ensemble des :

- 267 communes du Rhône et de la Métropole de Lyon,
- les 11 intercommunalités
- et la Métropole de Lyon.

Comme l'an dernier l'ensemble du bloc communal adhère à notre association

Cotisations 2019	Volume		Valeur
	Réglé au 31/7/2019	Taux	Perçu au 31/7/2019
AMF69			
Communes	267		43 119,26 €
Intercommunalités	11	100%	7 042,26 €
Métropole de Lyon	1	100%	6 747,00 €
			56 908,52 €
AMF			
Communes	265	99,25%	249 556,50 €
Intercommunalités	9	81,82%	14 928,64 €
			264 485,14 €
Total			321 393,66 €

Maintien du niveau record d'adhérents. Remerciements aux adhérents pour leur fidélité.

La cotisation départementale a connu trois années consécutives de baisse. Par rapport au début du mandat, elle a diminué de plus de 50% grâce à une diversification des ressources.

Ces bons résultats se vérifient également du côté des cotisations nationales, puisqu'à l'exception de 2 communes, toutes ont choisi d'adhérer à l'AMF par le biais de la cotisation unique.

Quasiment le même succès avec la cotisation unique pour les intercommunalités.

Bilan de la première année pour la cotisation unique des intercommunalités : 9 EPCI sur 11 ont choisi d'adhérer à l'AMF en 2019 contre 4 seulement en 2018.

1. LE COMPTE DE RESULTAT POUR L'EXERCICE 2018-2019

Synthèse de l'exercice telle que notre expert-comptable l'a validé :

	Exercice 2017-2018	Prévisionnel 2018-2019	Exercice 2018-2019
Produits de fonctionnement	222583 €	191 200 €	183 629 €
Dont cotisations départementales	88 948,50 €	53 400 €	56 909 €
Charges de fonctionnement	150 484 €	168 000 €	160 989 €
Résultat	72 099 €	23 200 €	22 640 €
Provisions pour exercice 2019-2020			20 000 €
Résultat			2 640 €

Le résultat net est conforme au prévisionnel malgré des ajustements menés durant l'exercice.

Maintien de bons résultats tout en réduisant la cotisation départementale.

Ces résultats permettent de financer les actions avant la fin du mandat et les actions à mener suite aux renouvellements municipaux, communautaires et de la Métropole de Lyon en mars prochain.

Cette année, une nouveauté avec une ligne de provision. La raison est simple, une volonté de ne pas augmenter le trésorerie et d'assurer la pérennité des actions de l'AMF69.

La majeure partie du résultat 2018-2019 est affectée pour les actions durant l'exercice 2019-2020. Ce décalage permet de mieux anticiper les dépenses. Cette nouveauté est avant tout un usage comptable.

Le trésorier tient à la disposition des adhérents le détail de nos comptes. Il présente uniquement les variations principales.

Les produits de fonctionnement se sont contractés par rapport au prévisionnel d'environ 4%.

Les principales raisons :

- ✓ Tous les EPCI et la Métropole de Lyon n'ont pas adhéré à l'AMF. L'abattement versé par l'AMF est ainsi en légère baisse sur le prévisionnel.
- ✓ L'activité formation a été maintenue à un niveau élevé. Toutefois, contenu des finances, il a été privilégié des formations gratuites pour nos adhérents.

De leurs côtés, les charges de fonctionnement ont elles aussi diminué, dans les mêmes proportions, pour maintenir le résultat prévisionnel

- ✓ Moins de dépenses sur certains postes :
 - Les formations grâce à des partenaires financiers qui assurent des formations comme Groupama, EDF ... Le Trésorier les remercie ainsi qu'ENEDIS et la Caisse d'Épargne qui vient de signer un partenariat.
- ✓ D'autres ont augmenté :
 - Le Congrès de l'an dernier a eu un coût plus élevé que prévu notamment avec la venue du Président de l'AMF François BAROIN
 - L'AMF69 a investi dans des outils et logiciels qui permettent d'améliorer la gestion quotidienne et d'assurer une continuité d'actions lorsqu'il y a des changements au sein de l'équipe administrative.
Aquisition du logiciel InnoGAM, pour la gestion quotidienne, développé par et pour les associations départementales des Maires.
A ce jour plus de 35% des AMF départementales ont cet outil de gestion au quotidien. Outil grâce auquel les adhérents ont pu s'inscrire et éditer leur badge.

2. LE SOLDE DES COMPTES BANCAIRES

Soldes bancaires au 31 juillet 2019 (fin de l'exercice comptable)

Crédit mutuel Compte courant	97 803 €
Crédit mutuel Livret Orange	102 729 €
Caisse d'épargne Livret A	14 990 €
Total au 31 juillet 2019	215 522 €

Les avoirs bancaires confirment la bonne santé financière de notre association.

Ils représentent près de 20 mois de dépenses de fonctionnement contraintes (salaires, locaux, engagements...)

L'AMF69 peut appréhender sereinement le prochain exercice.

Le Trésorier, Paul Vidal, cède la parole à Max VINCENT, vérificateur des comptes.

3. Lecture du rapport du Vérificateur des comptes

En conformité avec la mission qui a été confiée à Monsieur Max VINCENT par les membres du comité directeur, Monsieur VINCENT affirme qu'il a vérifié les comptes de l'Association des Maires du Rhône et de la Métropole de Lyon et des Présidents d'intercommunalité, qui portaient sur la période du 1er août 2018 au 31 juillet 2019.

Monsieur VINCENT certifie que tous les documents comptables nécessaires à l'examen ont été mis à sa disposition par le cabinet comptable de l'association.

Monsieur VINCENT a ainsi pu effectuer dans de bonnes conditions tous les contrôles et vérifications en respectant les principes de diligence généralement admis.

Monsieur VINCENT certifie par ailleurs que les soldes en banque sont conformes aux extraits de comptes en date du 31 juillet 2019.

En foi de quoi, Monsieur VINCENT a rédigé le présent rapport qu'il présente aux élus, et leur demande d'approuver les comptes de l'exercice 2018 - 2019 tels qu'ils sont présentés.

Madame la Présidente remercie Monsieur VINCENT. Forts de ces rapports détaillés, Madame PEIGNÉ invite l'assemblée à procéder au vote à main levée du rapport financier 2018 - 2019 et du rapport du vérificateur des comptes de l'AMF69.

Le rapport financier et le rapport du vérificateur des comptes sont approuvés à l'unanimité.

Madame la Présidente invite ensuite Monsieur VIDAL à détailler les perspectives pour l'exercice 2019 - 2020.

4. Le budget prévisionnel pour 2019 – 2020 par le Trésorier

Volonté de l'AMF69 de ne pas thésauriser inutilement.

Ainsi il y a eu une réduction de la cotisation départementale à trois reprises. Elle a été financée par la diversification des recettes notamment grâce à l'abattement versé par l'AMF, dans le cadre de la cotisation unique, et la signature de partenariats financiers.

L'AMF69 souhaite maintenir le soutien apporté aux maires et aux présidents d'intercommunalité, sans amputer leur budget de fonctionnement.

La dernière diminution de 40% de la part départementale était conditionnée aux résultats financiers de l'exercice clos. Avec un excédent supérieur à 20 000 euros il est proposé de reconduire cette diminution pour les adhérents qui s'acquittent de leur cotisation avant le 31 mai.

L'ensemble des actions pour la fin du mandat et du début du prochain est financé par la provision de l'exercice clos.

Le budget prévisionnel intègre une augmentation très sensible de l'activité « formations des élus » pour le début du prochain mandat avec la reconduction de l'Université des Maires, en partenariat avec Mairie 2000 et l'AMF, et un très bon démarrage de la formation via le DIF-Elus.

L'appel à cotisations 2020 sera envoyé avant le 15 janvier prochain, pour la pérennité des actions et la continuité de l'adhésion de votre commune ou intercommunalité. Le Trésorier invite les adhérents à régler votre adhésion avant mars prochain.

L'année 2020 est très importante pour l'association. De nombreuses actions vont être menées pour les élus du bloc communal, il est important que tous les élus puissent en bénéficier.

Une brochure de présentation des activités, incluant le programme des Universités des Maires, sera envoyée dès l'installation des équipes municipales, communautaire et de la Métropole de Lyon.

Le trésorier insiste sur une adhésion rapide des collectivités. Pour bénéficier de la ristourne, qui rapporte 13 000 euros, les adhésions pour 2020 doivent être réglées pour le 31 mai. La ristourne représente plus de la moitié du résultat de cette année.

Il rappelle qu'une augmentation de 7% des cotisations de l'AMF a été votée en 2017. L'entrée en application a été décalée du 1^{er} janvier 2019 au 1^{er} janvier 2020. L'appel à cotisation va augmenter mais ce n'est pas la part départementale qui augmente.

Les cotisations départementales prévisionnelles :

	2018	2019	2020
Communes de -1667 habitants	45 €	27 €	27 €
Communes de 1667 habitants et plus	0,03760 €	0,02256 €	0,02256 €
EPCI	0,0262 €	0,01572 €	0,01572 €
Plafond Métropole	6747 €	6 747 €	6 747 €

Le forfait pour les petites communes de moins de 1.667 habitants reste fixé à 27 € seulement, soit l'un des plus bas planchers de France. Quelques exemples auxquels chacun peut s'identifier :

	2018	2020
Lyon (514.707 hab.)	19 352,98 €	11 611,79 €
Villeurbanne (148.832 hab.)	5 596,08 €	3 357,65 €
Arnas (3.528 hab.)	132,65 €	79,59 €
Marennes (1.571 hab.)	45 €	27 €
CA Villefranche-Beaujolais Saône (73.635 hab.)	1 929,24 €	1 258,50 €
Métropole de Lyon (plafond)	6 747 €	6 747 €

Le budget prévisionnel 2019-2020 proposé :

	2019-2020
Produits de fonctionnement	217 000 €
<i>dont cotisations départementales</i>	56 900 €
Charges de fonctionnement	200 340 €
Résultat	16 660 €

Ce budget prévisionnel prévoit une certaine prudence notamment pour les adhésions à l'AMF. Il intègre la réduction de 40% pour la part départementale si la cotisation est réglée avant le 31 mai 2019.

La réduction exceptionnelle de 40 % des cotisations départementales pour 2019 est adoptée à l'unanimité.

Madame la Présidente remercie Messieurs FIALAIRE, VIDAL et VINCENT pour ces orientations qui guideront tout au long du prochain exercice l'activité de l'association. Madame PEIGNÉ déclare la session de questions de la salle ouverte.

Aucune question n'étant posée, Madame la Présidente remercie les élus, déclare l'Assemblée générale 2019 de l'AMF69 levée.

Elle cède la parole pour l'intervention de Monsieur Pascal MAILHOS, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône.

Madame la Présidente conclut l'Assemblée générale par quelques mots à l'attention des élus :

« Je salue l'arrivée à notre assemblée générale de monsieur Pascal MAILHOS,

Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est,
Préfet du Rhône.

Merci, monsieur le Préfet, d'être présent au congrès de notre association

Quelques mots pour conclure cette dernière assemblée générale du mandat

Tout au long de ces 6 années, mesdames et messieurs les élus, chers collègues

Nous avons ensemble mené nos missions d'élus,
Partageant le même attachement aux valeurs de la République

Partageant la volonté

Et l'exigence

D'être en phase avec les préoccupations quotidiennes

De nos citoyens et de nos **collectivités**

Des collectivités dont il faut rappeler les évolutions depuis ces 6 dernières années

La création en 2015 de la métropole de Lyon, qui compte 59 communes

L'agglomération Villefranche Beaujolais Saône, créée en 2014,

Qui comptera d'abord 21 communes puis 18 à partir de 2019.

La communauté de communes de l'ouest Rhodanien Qui devient en janvier 2016 une communauté d'agglomération

Et qui compte à ce jour 31 communes

La communauté de communes Saône Beaujolais

Qui en Janvier 2017, regroupe trois communautés de communes

Et qui compte 42 communes

La communauté de communes des Monts du Lyonnais intègre quant à elle

Celle de Chamousset en Lyonnais, celle des hauts du lyonnais et celle du Forez en lyonnais.

L'agglomération Vienne Condrieu est créée en janvier 2018

Et se compose de 30 communes dont 18 se trouvent en Isère et 12 dans le Rhône.

Neuf communes nouvelles verront le jour, toutes situées dans le Nouveau Rhône

Dans cette nouvelle organisation territoriale

Les élus ont montré leur capacité à agir, à entreprendre, à s'adapter

A prendre leurs **responsabilités**

Il n'est pas inutile de rappeler ici ces responsabilités

Assurer avec leurs équipes leur mission d'intérêt général

Agir pour la santé, les transports, le logement, les aînés, les jeunes, l'emploi

Promouvoir l'économie et les ressources de notre territoire

Construire des écoles, encourager la culture

Préserver l'environnement

Engager une politique de la ville

Assurer la sécurité de leurs concitoyens, des enfants des écoles...

Rendre possible une plus grande démocratie de proximité

Face à ce sentiment d'éloignement de nos citoyens

Sur tous ces sujets et bien d'autre encore

Les élus auront été présents pour expliquer, rassurer, écouter

Et pour engager dans chacune de leurs collectivités

Des actions utiles

Tenant compte des réalités du terrain et du quotidien des citoyens.

Et **nous savons** qu'il faut continuer et faire bien plus encore !

Mais nous savons aussi les attentes des élus et de nos collectivités

- Sur Le principe de la libre administration comme symbole de la confiance

Tout comme sur l'ancrage territorial et la proximité Qui sont les garants de l'action publique

- Sur le travail à poursuivre avec les services de l'Etat

Qui a été engagé à votre initiative, Monsieur le Préfet de Région

Montrant par-là, que l'Etat peut s'appuyer sur les collectivités locales

Pour agir au plus près des réalités de terrain

Et ce, dans une nécessaire complémentarité et solidarité entre les territoires
Pour éviter la fracture territoriale

- Sur la question de la nouvelle organisation territoriale
Les élus ne sont pas sur la défensive
Ils ont lancé des signes d'alerte sur le fond et sur le rythme des réformes
Et ont rappelé l'importance de préserver le fait communal
Et vous savez les inquiétudes soulevées par la réforme fiscale
- Il s'agit désormais pour chacune de nos collectivités
Et l'ensemble de nos élus
D'être en capacité à agir sur les missions confiées
De trouver consensus au sein de nos collectivités
Pour construire un équilibre
En termes de gouvernance, de compétences
Où chacun a sa place et son rôle
Sur tous ces sujets
Comme sur l'exercice de nos mandats

Le projet de loi « engagement et proximité »
Doit apporter plus de clarté, de liberté, de simplification

Je voudrais pour terminer mon propos remercier au nom de notre association l'ensemble de nos élus
Pour le travail sans relâche au service de leur collectivité
Pour leur présence attentive auprès des citoyens.
Nous pouvons témoigner de votre courage, de vos responsabilités
De cette part de vie consacrée à l'intérêt général
De la passion et du découragement qui animent votre quotidien
Être élu n'est pas sans conséquence
Et cela mérite toute notre considération
Notre association vous assure à toutes et à tous
De sa disponibilité et de son engagement à vos côtés
A celles et ceux qui ont choisi de ne pas poursuivre
Je vous souhaite le meilleur pour les années à venir
Je vous remercie

Fait à Lyon le 13 novembre 2019

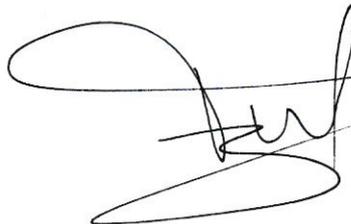
Claire PEIGNÉ
Présidente de l'AMF69
Maire de Morancé



Max VINCENT
Vice-Président,
Vérificateur des comptes
de l'AMF69
Maire de Limonest



Bernard FIALAIRE
Secrétaire général
de l'AMF69
Maire de Belleville



Paul VIDAL
Trésorier de l'AMF69
Maire de Toussieu

